N° 171 — 12e Année — CINQ CENTIMES — Mercredi 20 Juin 1900

RÉDACTION
Boulevard, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Hors et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

LE PEUPLE DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas place de la Bourse, 10

Téléphone

Rage et impuissance

Les adversaires du gouvernement s'étaient empêchés de célébrer la catastrophe de Chalon. Et, tout en la maudissant, ils l'auraient bénie, s'ils avaient pu s'en servir pour démolir le cabinet.

C'est M. Cornély qui, dans le *Figaro*, parle ainsi, qui juge d'un mot l'attitude odieuse des conservateurs de la droite et des nationalistes.

Oui, on a vu les conservateurs monarchistes et les républicains modérés s'associer à une motion émanant du groupe socialiste révolutionnaire, signée de M. Zévaès, que personne n'ignore être à la Chambre le porte-parole de M. Jules Guesde, de M. Jules Guesde, chef du parti collectiviste!

Et ce sont ces gens-là, ces républicains modérés, qui chaque jour accusent M. Waldeck-Rousseau d'avoir trahi la cause de l'ordre, de la République conservatrice, parce qu'il a introduit dans le ministère qu'il préside un socialiste, M. Millerand!

Rien de plus curieux à examiner que le scrutin sur la proposition d'enquête parlementaire déposée par les socialistes révolutionnaires et développée à la tribune par M. Berthelot. Jamais la coalition ne s'est étalée dans son immoralité avec plus de cynisme et d'impudence. La fleur du nationalisme s'épanouit à côté de la fleur du méliniisme. Et pua-ils y sont tous, il n'en manque pas un, les chasseurs de portefeuilles, les vieux aigris et les jeunes arrivistes, comme je les appelais l'autre jour! Et dans le nombre, c'est le *Matin* qui en fait la remarque, onze anciens ministres, plus un ancien sous-secrétaire d'Etat! onze qui sont malades de portefeuilles neutrés!

Reconnaissons qu'un certain nombre de républicains modérés, qui d'habitude votent contre le ministère ou s'abstiennent, n'ont pas voulu s'abaisser jusqu'à suivre dans le cynisme de leur apostasie M. Méline, M. Kranitz. M. Georges Berger, qui ne se consolera jamais de n'être pas commissaire général de l'Exposition; M. Henri Boucher, protectionniste patriote; M. Lebret, ce sous-Dupuy; M. Jules Legrand, ce libre-penseur, converti au catholicisme militant, et autres ministres de marque. M. Barthou, M. Poincaré, M. Jonnart, M. Hémon, quelques autres encore, ont repoussé l'enquête parlementaire. Ils ont voté comme Ils Pauraient fait si leurs amis ou eux-mêmes avaient été au pouvoir. Ils ont donné à la bande à Méline une leçon d'honnêteté politique et de pudeur.

Ah! oui, les scrutins de la séance de vendredi sont curieux à examiner et à analyser.

Il y a une douzaine de pseudo-radicaux, presque tous chasseurs de portefeuilles (je leur ferai la charité de ne pas les nommer) qui finalement ont voté l'ordre du jour de confiance de M. Syrniau, accepté par M. Waldeck-Rousseau. *Par ce vote* ils ont déclaré et affirmé qu'ils avaient confiance dans le gouvernement pour poursuivre toutes les responsabilités qui dans les tristes évènements de Chalon seront établies par l'enquête judiciaire. Or, ces mêmes radicaux ou prétendus tels, dix minutes auparavant, avaient voté comme M. Méline, comme M. de Mun, comme M. Millevoye, comme M. Edouard Drumont, comme M. Lasies, la proposition d'enquête parlementaire de M. Berthelot, qui n'était pas autre chose qu'une motion de défiance. Quelle misère!

Il n'y avait pas d'équivoque possible. M. Berthelot, qui, comme tous les néophytes, a toutes les audaces, et qui, comme tous les jeunes gens pressés, est fertile en maladresse, avait dit en propres termes : « Nous n'accorderons pas le gouvernement le vote de confiance et l'ajournerons qu'il demande. »

Certes, bien maladroit, M. Berthelot! Que ne restait-il silencieux à son banc! Sa seule présence à la tribune a découvert le piège de l'intrigue. Il ne sera pas encore cette fois ministre ou sous-secrétaire d'Etat. Qu'il se console pourtant! Il aura des compensations de famille. La candidature de son illustre père ne rencontrera plus d'opposition à l'Académie. Le parti des ducs et le parti Coppée sont désarmés. Il ne manquera même pas au grand savant le voix de l'auteur de « la Faillite de la science ».

L'affaire, il faut le reconnaître, avait été bien montée. La coalition pouvait espérer détacher les voix socialistes et l'emporter. Mais une fois de plus la majorité républicaine a fait preuve d'esprit politique et de résolution.

La coalition ne se tiendra pas pour battue. Elle ne désarme pas et elle ne lasse pas. Elle reviendra à la charge à propos de l'état-major et à propos de l'amnistie. Elle se fera battre encore. Jamais opposition n'a donné à la fois un pareil exemple de rage et d'impuissance.

RANC.

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Les Thermopyles du Transvaal forcées. — L'Ultimatum du Bond. — L'exécution de M. Schreiner.

Les Boërs ont promis de donner au monde un spectacle sublime. Ils tiennent parole. Rien ne les décourage. Vainement lord Roberts sur la capitale du Transvaal, où depuis Majuba flottait si fièrement le Vierkleur, arbore le drapeau du Royaume-Uni, ces héros sont toujours là pour disputer pied à pied le sol sacré de la patrie. Au nord de Pretoria, en rase campagne, Botha tient en échec le gros de l'armée d'invasion. Entre Kroonstadt et Bloemfontein, de Wet renouvelle l'incomparable exploit de Sanna-Post. Au nes du pauvre Methuen, il coupe le chemin de fer et capture, l'un après l'autre, deux bataillons de Yeomanry.

D'un si beau désespoir les amis des Boërs ne doivent pourtant pas espérer un retour de fortune. Cette semaine glorieuse se termine par un progrès considérable des forces britanniques. A coup d'honneur sir Redvers Buller a forcé à Laing's-Nek, les passes du Drakensberg, les Thermopyles du Transvaal. Il va joindre ses trente mille soldats aux neuf divisions du généralissime. A se maintenir dans le bassin du Vaal, de Wet et Botha risquerait désormais le sort de Cronje. Dans quelques jours nous apprendrons, non pas la fin de la guerre, car il apparaît de plus en plus que les champions du droit en Afrique du Sud tiendront jusqu'au dernier homme, mais leur retraite en masse sur Lydenburg.

*
* *

A l'intérieur de la colonie du Cap, s'engage une lutte d'un autre genre. L'opposition des Afrikanders se dresse menaçante. Renoncant le Bond sera une alliance avec la démocratie. Réunis en assemblée plénière à Graaf-Reinet, ses représentants ont proclamé qu'ils ne sérieraient jamais à l'asservissement des deux Républiques. Et, pour marquer sa résolution d'obéir au mot d'ordre de la grande association patriotique, le peuple hollandais de l'Afrique du Sud se met à boycotter les marchandises anglaises, australiennes, canadiennes. Enfin, ce qui est un symptôme tout à fait significatif, M. Schreiner est déposé par ses propres collaborateurs.

*
* *

Il faut reconnaître qu'ils lui ont cherché une mauvaise querelle. En leur proposant d'instituer un tribunal pour juger les rebelles, M. Schreiner rendait à ces derniers le plus grand des services.

Ils les arrachait aux juges anglais ; il leur assurait des juges bienveillants. Mais M. Merriman, M. Te Water et leurs amis ont saisi la première occasion venue pour rompre avec un homme qui, inconsciemment sans doute, était pen à peu devenu l'auxiliaire de Chamberlain et de Milner. Premier ministre du Cap, reconnu pour chef par tous les Hollandais de l'Afrique Australe, il a trahi leur confiance. Certes, il a tout fait pour empêcher la guerre, mais du jour où elle a éclaté, il n'a plus songé qu'à demeurer, à tout prix, fidèle au serment prêté à la reine. Il a oublié que le plus impérieux devoir était celui qui l'avait à remplir vis-à-vis de ses frères de race. Si au lendemain de Colenso, de Stormberg, de Maggesfontein, avant l'arrivée de Roberts et de Kitchener, avant le débarquement des renforts écrasants, il n'y a pas eu dans la colonie cette levée en masse des Dutch qui pouvait être décisive, c'est lui, Schreiner, qui en est responsable.

Excédé par les dédns, M. Schreiner a démissionné. Sir Alfred Milner a appelé Sir Gordon-Sprigg, le leader des libéraux anglais, le doublure de Cecil Rhodes. Sir Gordon-Sprigg ne peut accepter le pouvoir. Il n'a la majorité ni dans la Chambre, ni, ce qui interdit le recours à la dissolution, dans le pays. Quant à essayer un ministère de conciliation, il en avoura que ce n est point l'heure. Tout cela mène inévitablement à une suspension des libertés constitutionnelles, à un coup d'Etat. Attendez-vous à voir Sir Alfred Milner constituer dictateur de Capetown au Zombèse! Mais suffira-t-il d'un décret du Colonial-Office pour venir à bout de ces forts têtes néerlandaises?

UN DIPLOMATE.

LES ADRESSES
des Conseils Municipaux
AU MINISTÈRE
(Suite)

Les conseils municipaux d'Haspres, Hordain et Hergnies ont, dans leur dernière réunion, voté des adresses au Président de la République et aux Ministres.

Gravières (Ardèche)

Le Conseil municipal de Gravières (Ardèche) et la municipalité adressent à M. Emile Loubet, président de la République, l'assurance de leur dévouement républicain. Ils prient M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil, de continuer in bon combat contre les ennemis de la démocratie.

LE CONSEIL SUPÉRIEUR du Travail

Le conseil supérieur du travail a tenu aujourd'hui 18 juin sa séance de clôture, sous la présidence de M. Millerand, ministre du commerce.

Il a examiné la question de savoir s'il conviendrait de rendre applicable aux ouvriers qui dependent de l'Etat la juridiction des conseils de prud'hommes.

Sur la demande de M. Metger, le conseil a adopté la proposition suivante !

« La juridiction des conseils de prud'hommes est applicable aux agents des manufactures de l'Etat dans les mêmes conditions qu'aux agents des compagnies concessionnaires de chemins de fer. »

Par un nouveau vote, le conseil supérieur a exprimé l'avis, sur la proposition de M. Keufer, que cette juridiction fût étendue par mesure générale aux travailleurs au service de l'Etat, des départements et des communes.

La discussion a porté ensuite sur l'éligibilité des femmes aux fonctions de conseiller prud'homme.

Le Conseil supérieur s'est prononcé en faveur de cette mesure, qui lui était proposée par MM. Bonnevie et M. Barrès.

Il a examiné enfin un certain nombre de vœux déposés au cours de la session et fixé l'ordre des enquêtes à confier à la commission permanente.

Le colonel Marchand
ET LES NATIONALISTES

Paris, 18 juin. — On confirme que, le lieutenant-colonel Marchand étant officier en activité de service, le ministre de la marine, M. de Lanessan, lui a refusé l'autorisation d'assister à la réception organisée par les conseillers municipaux nationalistes de Paris.

Nos Dépêches
Par Fil Téléphonique spécial

La Chambre
Séance du 18 juin

Avant la séance

Les caisses de retraites ouvrières

Paris 18 juin. — La Commission d'assurance et de prévoyance sociales s'est réunie pour entendre le ministre des finances sur le projet de création de caisses de retraites ouvrières.

M. Caillaux, ministre des Finances a fait quelques réserves et fait observer que la loi devait être, à nouveau, examinée avec soin.

Des objections peuvent déjà être formulées, notamment en ce qui concerne l'accumulation des capitaux que l'on ne saurait placer sans faire baisser l'intérêt de l'argent, tandis que si l'on achète de la rente, on amènera la hausse. La conversion s'impose. Si on la fait pour tout le monde, on fait baisser le taux de l'intérêt; si l'on se borne à convertir les rentes restées dans la circulation, l'on sera obligé de donner des interventions aux caisses d'épargne, caisses de retraites, etc.

Quant à l'emprunt fait par les caisses régionales, le ministre des Finances y voit ce danger qu'il pouvait se faire, sans que le ministre des Finances eût s'y opposer, avec la seule autorisation du ministre du Commerce non compétent.

Commerce et Finances, c'est trop.

L'on n'a pas compté non plus les frais d'administration qui seront fort élevés, de onze millions au moins.

Enfin, M. Caillaux, ministre des Finances, au nom du ministre des Affaires Etrangères fait toutes réserves concernant les cotisations des ouvriers étrangers.

Le ministre estime personnellement que la distribution est préférable. Il n'a pas suffisamment étudié la question pour formuler une proposition, et demande simplement à la Commission d'examiner les objections qu'il lui apporte.

Ou ce qui concerne les dépenses de la période transitoire, M. Caillaux pense qu'il serait préférable d'inscrire chaque année au budget, le crédit nécessaire, plutôt que d'avoir recours à l'emprunt.

Une nouvelle interpellation

M. Chassaing a l'intention de déposer une demande d'interpellation sur les mesures de notre ministre en Perse.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de **M. Deschanel.**

Interpellation de M. Alicot
La démission du général Delanne

Le président. — J'ai reçu de M. Alicot une demande d'interpellation sur l'interprétation que M. le ministre de la guerre entend donner à l'article 4 du décret du 6 mai 1899 sur l'organisation de l'Etat-Major de l'armée.

Voix diverses. — Tout de suite! A un mois!

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, *fait observer que la Chambre a renvoyé déjà à un mois* l'interpellation du colonel Guerin. Il n'appartient pas au gouvernement d'accepter une autre indication. (Applaudissements à gauche. — Protestations sur divers bancs à l'extrême gauche et à droite.)

Discours de M. Alicot

M. Alicot combat le renvoi à un mois. En bon Français, cela équivaudrait à un renvoi aux calendes grecques. (Très bon à droite. Bruit à gauche). Si le gouvernement insiste pour l'ajournement, c'est parce que la question l'embarrasse.

M. Lasies. — Nous demandons l'avis de la commission de l'armée. (Protestations et bruit à gauche).

M. Alicot. — Il faut que vous soyez bien inquiets à gauche pour réclamer le renvoi à un mois. Il est de l'intérêt de la Chambre et du pays de donner une solution immédiate à la question soulevée.

Le gouvernement avait d'abord accepté la discussion de l'interpellation de M. Guerin, mais un angardien s'est trouvé là pour le sauver et proposer le renvoi à un mois. (Bruit à gauche). M. Dumougin qui interrompt vivement, est rappelé à l'ordre.

M. Vivianiadressant à l'orateur. — A la question l'à date seule est en cause. (Approbation à gauche).

M. Deschanel, président. — M. Viviani, je vous en prie, ne vous mêlez pas de la direction du débat et je vous fatigue de vos observations. (Applaudissements au centre, nouveaux bruit à gauche).

M. Alicot. — Le vote émis l'autre jour par la Chambre peut être considéré comme doutant et infirmant. Il en est résulté une équivoque très fâcheuse. (Vives protestations à l'extrême gauche et à gauche).

M. Deschanel, président. — Vous avez raison de ne pas laisser mettre en cause la validité d'un vote de la Chambre, et j'invite M. Alicot à ne rouvrir à développer les arguments qui militent en faveur de la discussion immédiate. (Applaudissements à l'extrême centre et à gauche.)

M. Antide Boyer à M. Alicot. — Vous prêchez l'insurrection. (Bruit).

M. Alicot. — Il n'est pas possible d'avoir recours à des ruses parlementaires quand on porte à la tribune une question intéressant au des plus importants organismes de notre armée. (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs. Applaudissements au centre.)

M. Lagasse. — C'est toujours le renversement du cabinet que vous outrouvez. (Applaudissements à gauche.) Le chef d'Etat-Major vous importe peu. (Applaudissements.)

M. Deschanel, président, s'adressant à l'extrême-gauche et à gauche. — Messieurs, je vous demande de la liberté de la tribune pour vos contradicteurs.

(Applaudissements au centre.)

M. Alicot. — Je ne fais aucune personnalité. (Protestations à gauche.)

Je demeure confiant en des termes qui provoquent de violentes protestations à gauche et à l'extrême-gauche.

M. Alicot. — Je demande au gouvernement de se prononcer sur la façon dont il interprète le décret sur l'Etat Major de l'armée. Le pays a été prévenu par les enquêtes sur les évènements de ces temps derniers. Si la Chambre voulait user d'artifices de procédure et renvoyer à un mois... (Vives interruptions à gauche).

Le président. — L'on ne peut pas dire que la Chambre use d'artifices de procédure, lorsqu'elle vote librement ! (Très bien).

M. Alicot. — La Chambre assumera une lourde responsabilité si elle renvoie à un mois mon interpellation. (Bruits gauche).

M. Levraud. — Vous êtes l'interprète des Assomptionnistes !

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre !

M. Alicot. — Le pays sura le droit de faire remonter jusqu'à la Chambre la responsabilité d'une situation qui peut compromettre la défense nationale (applaudissements au centre et à droite).

M. Alicot descend de la tribune au milieu des applaudissements de droite et du centre et des protestations de la gauche.

M. Lasies — L'avis de la commission de l'armée !

Plusieurs autres membres réclament l'avis de la Commission de l'armée.

Déclaration de M. Gouzy

M. Gouzy. — Je parlerai sur la date avec autant de modération que M. Alicot a mis de violence. (Protestations à droite — Applaudissements à gauche.)

J'estime que la Chambre, lorsqu'elle a voté comme elle a fait, a estimé qu'il était plus utile de décréter la loi sur les biles, les lois intéressant la défense nationale, plutôt que des questions qui n'intéressent que quelques politiciens. (Applaudissements à gauche. Bruit au centre et à droite).

M. Alicot a parlé de la dignité de la Chambre. Sa dignité restera sortant à ne pas se dégager à six jours d'intervalle. (Applaudissements à gauche).

M. Mézières monte à la tribune (Applaudissements à droite et au centre. Bruit à gauche).

M. Doumergue demande qu'on n'abuse pas du rappel au règlement (Vifs applaudissements à gauche).

Le président — La question étant préjudicielle je vous donne la parole.

M. Mézières quitte la tribune au milieu du bruit.

Déclaration de M. Doumergue

M. Doumergue — M. Mézières a été, dit-il, amené à la tribune comme président de la commission de l'armée. Moi, je ne le suis pas, et je n'agit pas de la *discussion d'un projet de loi au d'une mesure* sur laquelle la commission de l'armée doive se faire entendre; il s'agit simplement de l'application d'un décret.

Je fais donc appel au règlement. Les commissions de la Chambre ne sont pas nommées pour intervenir dans du pareils débats. Chaque députe a le droit de parler individuellement.

Une voix au centre — M. Mézières est député comme vous ! (Très bien ! au centre).

M. Doumergue — Il a le droit de parler, mais non pas au nom de la commission de l'armée. (Bruit).

Réponse de M. Mézières

M. Mézières a M. Doumergues, si vous m'avier, dit-il, laissé le temps de parler, j'aurais dit ce que vous venez de dire si justement.

J'ai toujours été à la commission de l'armée le scrupuleux observateur de tout ce que comporte d'élevé et de grave la mission dont elle est investie. (Vifs applaudissements).

Officiellement, je le sais, elle ne peut examiner quelles projets de loi dont elle est saisie; mais, dans un certain nombre de circonstances, les précédents sont la pour l'établir, la Chambre a livrée la commission de l'armée à donner son avis sur certaines questions.

On a demandé de divers côtés l'avis de la commission de l'armée sur celle-ci; et c'est pour cela que je suis monté à la tribune.

J'ai, du reste reçu un mandat formel de la majorité de la commission de l'armée. (Approbation au centre).

En ce moment, il n'est question que de la fixation de l'interpellation de M. Alicot et je n'ai pas à intervenir. Mais, si la Chambre décide la discussion de cette interpellation, je ferai connaître l'avis de la commission de l'armée. (Vifs applaudissements au centre.)

Déclaration de M. Jourde

M. Jourde a la parole.

M. Paulin Méry, qui provoque du bruit, est rappelé à l'ordre.

M. Jourde dit que c'est la première fois qu'un président de la commission de l'armée intervient dans une question politique. Jusqu'à présent on n'était monté jusqu'à dans cette commission où l'on peut travailler à la prospérité de l'armée et de la France. (Bruit violent. M. Méziéres va s'asseoir près de M. Waldeck-Rousseau et M. Leygues lui adresse de vifs reproches.)

La semaine dernière, la commission de l'armée était réunie pour entendre le rapport de M. Gerrain sur le projet de loi concernant les retraites proportionnelles de l'armée. Le colonel Guerin fit part aux membres présents sous autre convocation, qu'il voulait poser une question au ministre de la guerre sur les mutations de l'état-major. Sur l'initiative de certains de ses collègues, il se décida à interpeller. Il fut convenu en même temps que la commission de l'armée interviendrait dans le débat.

On convoqua une seconde fois la commission de l'armée ; et les membres absents à la séance précédente protestèrent contre le rôle qu'on voulait faire jouer au président et à la commission de l'armée. C'était là une décision antiréglementaire.

La question soulève un parfement politique.

M. Alicot — Elle est essentiellement militaire. (Approbations au centre).

M. Jou de. — Le Gouvernement a renvoyé à un mois l'interpellation de M. Gue ita; elle renverra de même à un mois l'interpellation de M. Alicot, qui a le même objet. (Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche).

M. Méz éros répliques que, jamais la commission de l'armée ne s'est mêlée de politique.

Depuis dix sept ans que j'ai l'honneur de la présider savant discutaient s'est jamais apporta cette nous. Nous avons toujours cherché à accroître pour notre armée au-dessus de nos divisions. (Applaudissements au centre).

J'en appelle aux différents ministres de la guerre qui se sont succédé.

Et voici pourquoi nous avons amené l'armée au point de perfection où elle est aujourd'hui. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

La commission de l'armée a le droit comme toutes les commissions de la Chambre d'exprimer son avis sur les questions qui sont de son ressort, lorsqu'elle y est sollicitée. (Très bien! au centre. — Bruit à l'extrême gauche.)

En ce qui, je ne m'explique pas certaines protestations. Ceux mêmes qui ne se font entendre n'ont-ils pas été les premiers à solliciter parfois l'avis de la commission de l'armée ? Ceux-ci ne veulent pas entendre aujourd'hui ? N'ont-ils pas, par exemple, réclamé son opinion sur la période de trente jours ? (Applaudissements au centre).

Et jamais, je le dis à l'honneur de la commission de l'armée, elle n'a jugé que ce fut son rôle. Je le dis à la chambre, du pays, qu'elle militat à ses avis ou ses résolutions les opinions politiques de ses membres.

Toujours, nous avons eu les collaborateurs devoués d'une mission qui nous est communa à tous : le drapeau national. (Vifs applaudissements au centre.)

Renvoi de l'interpellation

M. Méziéres quitte la tribune et l'on procède au vote.

Par **294** votes contre **249**, la Chambre renvoie à un mois l'interpellation de M. Alicot.

Plusieurs voix, à M. Méziéres. — Démission ! démission !

La Chambre valide ensuite l'élection de M. Girardin à Poitiers.

Question de M. Fournière

M. Fournière a la parole pour adresser au ministre de l'instruction publique une question au sujet de l'interdiction de la pièce de M. Marsoulean : *Mais quelque un trouble la fête !*

M. Fournière reconnaît que cette pièce est une satire très vive de la société actuelle, mais qu'elle mériterait davantage d'être portée devant le public que les pièces politiques ou pornographiques que la censure n'interdit pas.

M. Leygues soutient son administration. — Il donne lecture de certains passages de la pièce interdite, qui ont paru excessifs. Il justifie, en un mot l'interdiction.

Après quelques mots de **M. Fournière,** l'incident est clos.

L'outillage des ports de guerre

L'urgence est déclarée sur le projet de loi relatif à l'outillage des ports de guerre et à l'établissement des bases d'opération de la flotte.

M. Camille Pelletan. — L'orateur dit que le projet diffère un caractère tout à fait exceptionnel.

L'accroissement de crédit demandé répond à peine à celui qui se produit par lui-même dans le budget (Très bien! très bien !)

Plusieurs membres ont estimé que le gouvernement ne propose pas des dépenses suffisantes. Quoi ces membres trouvent pas même leur compte sur quoi on les gagerait.

Sur des déficits ? Etrange ressources financières. (Rires et applaudissements à gauche.)

On est déjà accusé à l'emprunt, car personne n'osera prononcer des impôts nouveaux.

M Pelletan vise particulièrement dans son discours M. de Mahy qui, d'ici, « a montré une hâte fébrile ».

M de Mahy. — C'est cela ! vous êtes moins pressé quand il s'agit de défense nationale. L'opposition, du temps de l'Empire, n'était pas pressée non plus ! (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Camille Pelletan. — Ah ! M. de Mahy, nous parlerons de cela quand vous voudrez, mais vous me permettrez de dire que l'histoire prenne compte cette attitude. Je suis surpris et peine que ce soit un vieux républicain comme vous qui se fasse un le gulset d'une attitude que l'histoire blâmera absolument (Applaudissements à gauche).

M. Pelletan continue en invitant la Chambre à ne pas voter des crédits inutiles. Il ne faut pas supprimer l'exercice du droit de contrôle parlementaire pendant 8 ans.

Réserves le rôle de l'avenir.

Il critique ensuite la répartition des crédits faite par le projet. Ces crédits, dit-il, seront d'autre et plus mal employés qu'ils seront des petits.

L'amiral Rieunier. — Je demande 19 millions et non 5.

M. Pelletan — Vous voyez! Je vous disais que les 5 millions feraient des petits ; ils en ont déjà fait. (Rires.)

En somme, l'orateur demande une organisation beaucoup plus sérieuse sur nos côtes africaines et notamment à Bizerte.

En terminant, **M. Pelletan** fait appel au patriotisme de ses collègues et les engage à examiner avec la plus grande attention, avant de le voter, le projet qui leur est soumis. (Applaudissements).

La suite de la discussion est renvoyée à demain 2 heures.

La séance est levée à 6 heures moins 05.

Physionomie de la Chambre

Le dépôt de l'interpellation Alicot sur l'affaire Delanne nous a valu un début de séance très mouvementé. C'est sur la fixation de la date qu'on aurait dû parler, mais, tout de suite, la discussion a dévié.

Pendant une grande heure, on s'est chamaillé, non pas sur le fond de l'interpellation que le règlement ne permettait pas de discuter encore, non pas sur la date, dont il a été en somme fort peu question, mais sur le point de savoir si M. Méziéres avait ou non le droit d'intervenir dans cette bataille préliminaire au nom de la commission de l'armée.

La majorité disait non, l'opposition disait oui et se jetant dans l'autre, on a entendu ces deux opinions contradictoires avec une incroyable vivacité de *langage*.

Les chemeurs confuses, les cris inarticulés, les : hou ! hou ! les crépignements, les claquements de pupitres couvraient à tout instant la voix des orateurs, s'élevant tantôt des bancs du centre et de la droite, tantôt de l'extrême gauche, selon que la tribune était occupée par un ministériel ou par un opposant.

M. Deschanel avait beau ajourer ses collègues de tous les côtés, il ne parvenait qu'à ne pas les calmer, et dire aux orateurs d'un air suppliant : « Je vous en prie, parlons de la date ! ... » Le tapage ne faisait que grandir. Et l'on n'avançait pas d'une semelle. Enfin, quand on a été las de crier et de gesticuler, on a voté sur le renvoi à un mois demandé par le président du conseil. Résultat : 45 voix de majorité pour l'ajournement.

Une fois de plus, la coalition Méline-cléricale a cherché à battre en brèche le ministère de défense républicaine ; une fois de plus, elle a été battue, lamentablement battue. L'interpellation Alicot sur l'Etat-Major général est donc renvoyée à un mois, c'est-à-dire à la rentrée, car dans un mois nous serons en vacances et, comme le disait un député facétieux : « D'ici là, le roi, Delanne ou moi... »

Après une courte question de M. Fournière sur la censure, on est revenu aux projets de défense nationale, et M. Pelletan a critiqué dans un discours très étudié, le second de ces projets, celui qui concerne l'outillage des ports et les points d'appui de la flotte.

Il a parlé longtemps à gauche, a clos la journée. La discussion continuera demain.

T. H.

SÉNAT
Séance du 18 juin

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de **M. Fallières.**

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur l'armée coloniale.

Les articles 19 à 26 sont adoptés ainsi que l'ensemble du projet voté par 223 contre 22.

La prochaine séance est fixée à demain 3 heures.

La séance est levée à 6 h. 35.

Les processions de Nice

Nice, 18 juin. — La procession de la Fête-Dieu avait été annoncée depuis quelques jours comme devant avoir plus d'éclat que d'habitude.

Les rues étaient pavoisées et ornées de feuillages, des reposoirs étaient dressés en pleine place Masséna et devant le Casino.

Quelques journaux ayant signalé le fait comme une manifestation cléricale, leur après-midi, sur la proposition de la préfecture, des groupes sont protesté par les cris de : Vive la République !

La police a arrêté une vingaine de manifestants, notamment M. Rofert, directeur de la *Lutte sociale*. Ces arrestations n'ont pas été maintenues.

A la suite des paroles échangées, un manifestant arrêté aurait envoyé ses témoins au maire de Nice.

MORT DE SAMORY

Paris, 18 juin. — Un télégramme adressé de Libreville au ministre des colonies annonce que Samory est décédé le 2 juin 1900, des suites d'une pneumonie, dans cette ville, où il avait été interné en 1898 avec son fils Sara N'Tenl Mory ou Saranko Mory, faits prisonniers par la colonne du capitaine Gouraud, ainsi que nous l'annoncions le 15 octobre de cette même année.

Nouvelles Étrangères

Les événements de Chine

Dépêche du Consul général français

Notre consul prisonnier des Chinois

Paris, 18 juin. — Le ministre des affaires étrangères vient de recevoir un télégramme de M. François, notre consul général, qui avait été chargé de ramener au Tonkin nos nationaux établis à Yun-Nan-Sen.

Dans ce télégramme, daté de Yun-Nan-Sen du 14 juin, M. François dit qu'il a été empêché par le vice-roi de partir, ainsi que tous ses compagnons.

On a incendié sa maison, ainsi que toutes les missions. On leur a tout volé, jusqu'à leurs vêtements.

Ils sont en quelque sorte retenus prisonniers.

On se rappelle que M. Delcassé, dans son discours à la Chambre le 14 juin, avait fait allusion à cette situation, et avait invité le gouverneur général de l'Indo-Chine à masser des troupes sur la frontière sino-tonkinoise.

Mais on avait craint que le fait entrer en Chine de crainte de provoquer un soulèvement des populations et d'amener le massacre de tous nos nationaux dispersés de 400 kilomètres de la frontière avant qu'on pût venir à leur secours.

Les troupes ont été massées conformément aux ordres du ministre ; mais les raisons qui ont fait différer leur emploi subsistent toujours.

Dans cette situation, M. Delcassé a fait mander le ministre de Chine et l'a invité à télégraphier immédiatement au vice-roi du Yun-Nan que la France le rendrait responsable de la vie de nos nationaux et qu'elle saurait toujours l'atteindre.

Les légations européennes à Pékin prises par les Chinois

Berlin, 18 juin. — Une dépêche du consul d'Allemagne à Tché Fou, reçue ici, porte ce qui suit :

« Un torpilleur japonais annonce que les légations à Pékin sont prises. »

Chrétiens massacrés par centaines en Chine

Londres, 18 juin. — A la date du 14 juin, on apprit conséquent la rupture des câbles, un télégraphiait de Pékin au *Times*, l'information suivante parvenue cette nuit :

« Hier soir, quelques-uns des beaux édifices du quartier du Palais sud de la cité, ont été brûlés. Des centaines de chrétiens indigènes et de domestiques au service des étrangers ont été massacrés dans le voisinage du Palais impérial.

« La nuit dernière en eut une autre terrible inquiétude pour les étrangers qui s'étaient réunis sous la protection des détachements internationaux.

« Si les autres détachements n'arrivent pas aujourd'hui, des troubles sont à craindre. »

En réponse à l'ultimatum

Londres, 18 juin. — On télégraphie de Shanghaï au *Daily Express* que l'attitude des légations par les troupes du général Tung-Fug-Siang unis aux Boxers, aurait été comme la réponse de l'impératrice à l'ultimatum des ministres, ils prévenant que toute injure faite à l'un d'eux serait par tous considérée comme une provocation aux puissances et suivie d'une déclaration de guerre.

LA GUERRE
ENTRE L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

Le clan des Boers — Réponse au décret d'annexion de l'Orange

(De source portugaise)

Lourenço-Marquès, 17 juin, soir. — Il y a lieu de croire que les Boers resteront aussi longtemps que possible dans le massif de la grande ligne du chemin de fer, se repliant ensuite sur la vallée de Deap, la région la plus montagneuse de tout le Transvaal.

M. Krüger a transféré son quartier général à Aikmar, près de Nelspruit.

M. Steijn a lancé le 11 juin au village de Reitz une proclamation pour répondre à celle de lord Roberts annonçant l'annexion de l'Etat Libre.

Après avoir déclaré que les deux républiques combattaient depuis huit mois dans une guerre qui leur avait été rendue obligatoire, M. Steijn affirme que l'Etat Libre n'ayant pas été coupable à ses ennemis dans cette campagne, l'annexion est absolument contraire aux droits du peuple.

L'inquiétude en Angleterre

Londres, 18 juin — Les journaux ne publient pas de dépêches sur la guerre. Le *Morning Post* passant en revue les derniers évènements, dit qu'on croyait il y a quinze jours qu'elle serait.

Le Daily Chronicle dit que si la crise ministérielle au Cap ne trouve bientôt une solution, il pourrait en résulter bientôt une crise constitutionnelle. Or, la suspension prolongée des droits constitutionnels pourrait bien provoquer la rébellion des Afrikanders.

Les soldats de lord Roberts meurent de faim à Prétoria.

Londres, 18 juin. — On mande de Machadorp au *Daily Express*, à la date du 14, vil Lourenço Marquez, 16 juin :

Les commandos qui opéraient à l'est de Prétoria ont été forcés d'abandonner la station de Vander-Merwe après un combat de deux jours.

Les pertes anglaises ne peuvent encore être publiées ; celles des Boers sont nombreuses.

Les soldats de lord Roberts manquent de vivres ; plusieurs d'entre eux sont morts d'inanition dans les rues de Prétoria. Les recrues sont semées de cadavres de chevaux et de mulets.

Une proclamation du président Steijn déclare que l'Etat libre existe toujours, et se reconnaît politiquement l'autorité de la Grande-Bretagne.